

Commune de La Ferté-Macé



Eléments pour le
Débat d'Orientation Budgétaire
2020

Le contexte de la préparation du budget primitif 2020

- L'actualisation des bases d'imposition depuis 2018 est devenue automatique et est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation. Elle sera de +1,2 % en 2020

- Dotations en 2020 :

Pour La Ferté-Macé qui a fusionné avec la commune historique d'Antoigny le 12 janvier 2016, la dotation forfaitaire est restée constante depuis 2017. A compter de 2020, elle sera de nouveau calculée en fonction de l'évolution de la population. Il faut donc s'attendre à une baisse substantielle cette année (la bonification de 5%, octroyée aux communes nouvelles, sera également perdue).

- La suppression du paiement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables (pour leur habitation principale), est compensée par l'Etat qui prend en charge ce dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017 (étalement sur 3 ans de ce dispositif).

La taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra complètement pour les 20% des contribuables restant en 2023 (-30% en 2021, -65 % en 2022 et -100% en 2023).

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021 pour les communes et remplacement par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec compensation intégrale des pertes de recettes éventuelles.

Le contexte de la préparation du budget primitif 2020

• **Caractéristiques de l'année 2019 :**

→ Une consommation des crédits budgétaires de la section de fonctionnement maîtrisée :

→ 77,4 % des dépenses réalisées (91,4 % pour le chapitre 011)

→ 99,5 % des recettes encaissées

→ Une consommation des crédits budgétaires de la section d'investissement qui tient compte de l'avancement des dossiers et des études :

→ 68,7 % des dépenses d'équipement réalisées (86,3 % avec R.A.R.)

→ 65,7 % des recettes d'équipement encaissées (83,2 % avec R.A.R.)

→ Le compte administratif 2019 devrait dégager un résultat global positif de l'ordre de 1 712 000 €.

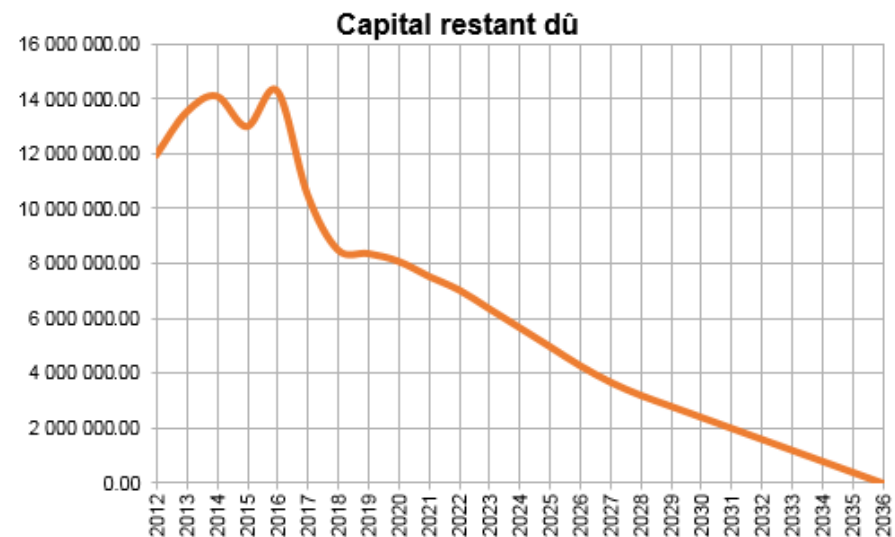
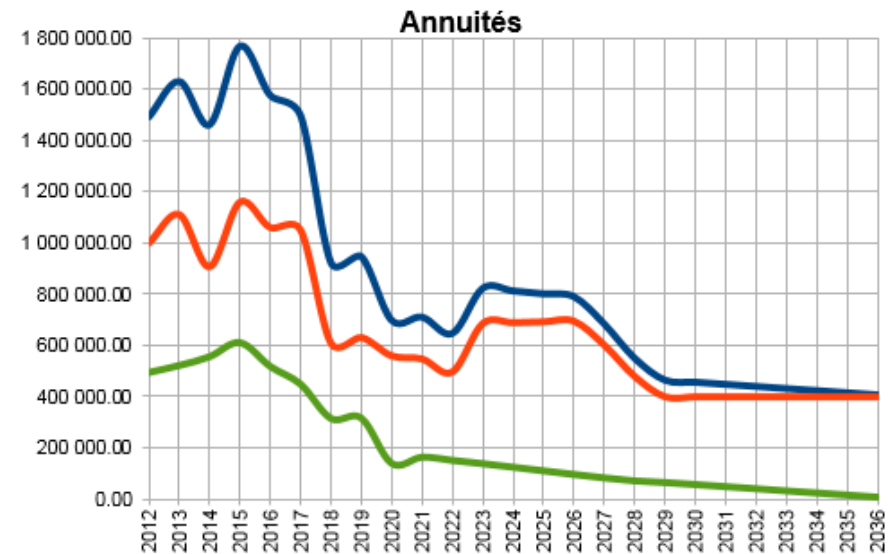
→ Le capital restant dû passera de 8 374 199 € en fin 2019 à 8 096 106 € en fin 2020.

Les deux emprunts « structurés » souscrits auprès de Dexia et qui représentaient près de 42% de l'encours ont été transformés en emprunts classiques à taux fixe (2,05% et 1,92%). Le risque n'existe donc plus aujourd'hui.

Le contexte de la préparation du budget primitif 2020

• Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette de la commune au 31/12/2019 :

Année	Annuité			Capital restant du au 31/12
	Capital	Intérêts	Échéance	
2012	996 896.68	492 926.96	1 489 823.64	11 956 777.43
2013	1 108 159.52	519 970.04	1 628 129.56	13 523 617.91
2014	905 476.17	554 085.83	1 459 562.00	14 118 141.74
2015	1 156 134.83	609 059.99	1 765 194.82	13 001 760.70
2016	1 057 163.56	516 358.52	1 573 522.08	14 308 209.94
2017	1 047 770.95	447 260.24	1 495 031.19	10 527 272.95
2018	608 992.21	313 883.10	922 875.31	8 513 265.97
2019	630 937.88	315 752.62	946 690.50	8 374 199.22
2020	559 663.04	139 109.99	698 773.03	8 096 106.33
2021	548 063.68	163 601.70	711 665.38	7 548 042.65
2022	497 142.95	150 902.46	648 045.41	7 050 899.70
2023	685 451.35	138 275.58	823 726.93	6 365 448.35
2024	688 482.46	124 714.35	813 196.81	5 676 965.89
2025	691 566.54	110 553.48	802 120.02	4 985 399.35
2026	694 704.35	96 545.51	791 249.86	4 290 695.00
2027	602 066.11	83 036.01	685 102.12	3 688 628.89
2028	480 628.89	71 407.34	552 036.23	3 208 000.00
2029	401 000.00	65 285.52	466 285.52	2 807 000.00
2030	401 000.00	57 124.83	458 124.83	2 406 000.00
2031	401 000.00	48 964.14	449 964.14	2 005 000.00
2032	401 000.00	40 915.24	441 915.24	1 604 000.00
2033	401 000.00	32 642.76	433 642.76	1 203 000.00
2034	401 000.00	24 482.07	425 482.07	802 000.00
2035	401 000.00	16 321.38	417 321.38	401 000.00
2036	401 000.00	8 183.05	409 183.05	0.00



Les orientations du budget primitif 2020

Les charges de fonctionnement :

- Les charges de fonctionnement – chapitre 011 – resteront stables par rapport à celles du B.P. 2019.

- Les charges de personnel 2020 :

Inscription au BP 2019 : 3 980 000 €

Réalisations 2019 : 3 698 649,39 € (hors mutualisation) et 3 778 649,39 € (avec mutualisation)

Propositions 2020 : 3 755 000 € (hors mutualisation) et 3 840 000 € (avec mutualisation)

Les prestations effectuées par Flers Agglo au bénéfice de la commune de La Ferté Macé sont estimées à 85 000 € en 2020, légèrement supérieures à celles de 2019 (83 000 € au BP 2019). Celles de la commune de La Ferté Macé au bénéfice de Flers Agglo sont estimées à 150 000 € en 2020 contre 130 000 € en 2019.

Le prévisionnel 2020 est ainsi en baisse de :

-3,51 % par rapport au BP 2019,

malgré une augmentation de 110 000 € (+2.76%) des éléments suivants :

- Avancements de grades, revalorisation régime indemnitaire : 18 000 €
- Avancements d'échelons : 16 000 €
- Glissement 2019/2020 : 36 000 €
- Provision CNRACL pour validation de services non titulaires : 20 000 €
- Revalorisation indiciaire PPCR : 10 000 €
- Taxe transport : 5 000 € (exonération de 2017 à 2019 incluse, abattement dégressif de 2020 à 2022 inclus, soit 75% en 2020, 50 % en 2021, 25% en 2022)
- Augmentation de la cotisation assurance AT-MP / DC : 5 000 €

La hausse ne sera que de +1,62 % par rapport aux réalisations 2019.

La baisse de la masse salariale a été rendue possible par le non remplacement poste pour poste d'agents ayant quitté la collectivité et un effort continu sur le non remplacement de salariés momentanément absents. Cet effort devra être poursuivi en 2020.

- Maintien de l'enveloppe des subventions versées aux associations

Les produits de fonctionnement :

- Maintien du niveau des taux des impôts locaux.
- Légère augmentation du produit fiscal liée à l'évolution des bases.
- Augmentation des tarifs communaux de 1% en moyenne.
- Maintien des produits des services au niveau de 2019 (à l'exception des recettes du restaurant municipal).

Les orientations du budget primitif 2020 en investissement

Les orientations du budget primitif 2020 en investissement - ville

INVESTISSEMENT	RAR 2019 (hors emprunts)		PREVISIONS 2020		Coût pour la commune
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
16 - Emprunts et dettes			560 000.00		560 000.00
040 - Travaux en régie			286 039.00		286 039.00
<i>Opérations :</i>					
201 - Rénovation église	35 776.28	55 000.00	607 064.82	70 000.00	517 841.10
206 - Hôtel de ville			4 000.00		4 000.00
218 - Salle des Noisetiers	667.75				667.75
221 - Tour n° 16 - Département	65 920.43		4 733.00		70 653.43
222 - Transition énergétique		250 139.00			-250 139.00
223 - Tour n° 16 - Locaux communaux	11 424.33		7 200.00		18 624.33
224 - Aménagement bourg Antoigny	658 686.92	231 781.94	77 146.27		504 051.25
300 - Autres travaux entreprises	17 398.39	62 458.00	226 400.00	52 446.00	128 894.39
301 - Travaux de voirie	104 777.29		150 000.00		254 777.29
400 - Informatique, copieurs et téléphonie			100 000.00		100 000.00
402 - Matériels	216.32		77 703.00		77 919.32
20 - Immobilisations incorporelles (logiciels)			13 500.00		13 500.00
27638 - Créances sur lotissements			321 000.00		321 000.00
4581216 - Travaux pour le cpte de FA-FJT	122 804.84	121 735.79			1 069.05
TOTAL	1 017 672.55	721 114.73	2 434 786.09	122 446.00	2 608 897.91